



Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A LA REVISION DU PERIMETRE DE LA ZONE AGRICOLE PROTEGEE DES GLORIETTES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHATTE

Il sera procédé du **lundi 14 mai 2018 au mercredi 13 juin 2018 inclus (clôture de l'enquête à 11H30)**, pendant 30 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Chatte à une enquête publique relative à la révision du périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP) des Gloriettes.

Cette opération assurée par la commune de Chatte consiste à extraire de ce périmètre un corps de ferme ayant perdu tout usage agricole mais présentant un intérêt patrimonial remarquable afin de pouvoir en assurer sa préservation.

Au terme de cette enquête et après accord du conseil municipal, le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la révision du périmètre de la ZAP.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Daniel DURAND, docteur en Biogéographie.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Chatte pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : **www.commune-chatte.fr**, au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Chatte, siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Chatte
A l'attention du commissaire enquêteur
Projet de révision du périmètre de la ZAP des Gloriettes
26 place du Champ de Mars
38 160 CHATTE

ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : **pref-enquete-zap-chatte@isere.gouv.fr**

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet de la commune de Chatte.

Le commissaire enquêteur se tiendra **à la disposition du public en mairie de Chatte** les jours suivants :

le lundi 14 mai 2018 de 9h à 11h30
le vendredi 25 mai 2018 de 13h à 16h
le mercredi 13 juin 2018 de 9h à 11h30

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Chatte sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00, le mercredi de 9h00 à 11h30 et le samedi de 8h30 à 11h00.

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le service d'aménagement foncier de la Chambre d'Agriculture de l'Isère – Mme Camille GRASSIES - joignable au numéro suivant : 04 76 20 68 79.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Chatte aux jours et heures habituels d'ouverture de la collectivité.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours maximum à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmettra également une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Chatte, ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'état en Isère à l'adresse suivante : **www.isere.gouv.fr** pendant un an à compter de la date de mise en ligne de l'avis d'enquête.